

ANIMATEUR TERRITORIAL
CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS 2013

COMPTE RENDU DU PRESIDENT DU JURY
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA DORDOGNE

1. LES PRINCIPAUX CHIFFRES

	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours	TOTAL
CONVENTIONS	avec les CDG 33, 40, 47 et 64			
Nombre postes ouverts	20	33	12	65
Nombre de candidats inscrits	123	237	38	398
Nombre candidats présents épreuve admissibilité	74	191	25	290
Note ou moyenne la plus haute (si plusieurs épreuves)	16.75	17	16	
Note ou moyenne la plus basse (si plusieurs épreuves)	2.25	2.5	5.5	
Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5	4	22	0	
Moyenne sur l'épreuve	9.89	8.75	11.09	
Seuil d'admissibilité (moyenne)	10	10	10	
Nombre de candidats admissibles	40	70	15	125
Nombre candidats présents épreuve admission	40	69	15	124
Note la plus haute	19	18.75	17.5	
Note la plus basse	5	6.25	7	
Moyenne sur l'épreuve	13.16	12.74	11.95	
Seuil d'admission (moyenne générale)	13.13	12.50	12.75	
Nombre de candidats admis (après transfert des postes)	21	35	9	65
% candidats admis (par rapport candidats inscrits)	17.07	14.77	23.68	

2. REPARTITION DES CANDIDATS PAR DEPARTEMENTS

Départements	Inscrits	Admissibles	Admis
06	1		
13	1		
16	2		
17	6	3	2
19	11	3	1
23	4	2	1
24	69	18	11
31	3		
32	1	1	1
33	152	52	24
34	7		
40	37	12	6
45	1		
47	33	14	9
64	55	16	7
66	1	1	1
81	4		
82	1		
87	9	3	2

Remarques générales :

- . Concours précédemment organisé par le CDG 24 en 2009.
- . Augmentation du nombre de candidats inscrits cette année (398 contre 266 en 2009) ;
- . Taux d'absentéisme lors de la 1^{ère} épreuve (tous concours confondus) de 27,14 %.

3. PRESENTATION DES DIFFERENTES EPREUVES, EVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées, pour les trois concours, au Parc des Expositions à Marsac-sur-l'Isle, le 19 septembre dernier. Le jury d'admissibilité s'est réuni le 22 octobre 2013.

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées dans les locaux du Centre de Gestion de la Dordogne à Marsac-sur-l'Isle, les 25 et 26 novembre 2013. Le jury d'admission s'est déroulé le 5 décembre 2013.

3.1. Les épreuves d'admissibilité (épreuves écrites) : présentation des épreuves et analyse des résultats

Les sujets ont été élaborés par :

- le CDG 13 pour les concours interne et le 3^{ème} concours ;
- le CDG11 pour le concours externe.

S'agissant de concours de catégorie B, ces sujets étaient identiques pour l'ensemble des candidats dépendant de CDG ayant conventionné afin d'utiliser ces sujets nationaux.

Une note comprise entre 0 et 20 a été attribuée pour cette épreuve, multipliée par le coefficient correspondant (coef 1 pour les trois concours).

L'ensemble des copies a fait l'objet d'une double correction. Pour cela, dix correcteurs ont été nommés.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve entraînait l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

Chaque concours comprenait une épreuve d'admissibilité (durée : 3 h).

3.1.1. Concours Externe

L'épreuve consistait à répondre à un ensemble de questions, dont le nombre devait être compris entre trois et cinq, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et à présenter des informations de manière organisée.

Pour ce concours, quatre questions étaient posées aux candidats portant sur les thèmes suivants, auxquelles ils pouvaient répondre en se servant des documents joints et de leurs connaissances :

- préconisations permettant d'assurer une restauration scolaire de qualité et de faire de la pause méridienne un temps éducatif ;
- atouts du jeu et ses limites ;
- notion d'éducation partagée ;
- actions à mener par un animateur en matière de développement durable.

Les correcteurs soulignent une incompréhension quasi générale de la dernière question.

3.1.2. Concours Interne et 3^{ème} concours

Le sujet était identique pour ces deux concours.

L'épreuve consistait en la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

Les candidats devaient se projeter dans leur future fonction d'animateur territorial et rédiger une note à l'attention du Directeur Général des Services de la Mairie, exclusivement à l'aide de documents qui étaient joints en annexe du sujet. Cette collectivité souhaitant engager une politique d'envergure dans le domaine de l'intergénérationnel, cette note devait faire état des pratiques et expériences liées à cette problématique.

Les correcteurs soulignent une mauvaise appréhension du sujet, malgré sa simplicité, le peu de document qu'il contenait à analyser et à l'intérieur desquels on retrouvait souvent les mêmes informations. Ces derniers ont donc été déçus par les notes obtenues dans l'ensemble.

Les candidats ont, le plus souvent, établi leur note sous forme de liste plutôt que d'élaborer une synthèse des informations recueillies. Le libellé du sujet pouvait, peut-être, porter à confusion.

La représentante du C.N.F.P.T., membre du jury, a fait part de ses observations au sujet des candidats ayant suivi une préparation auprès de cet organisme : les formateurs ont relevé, dans l'ensemble, une mauvaise méthodologie, un manque de motivation et d'ampleur professionnelle.

3.2. Les épreuves d'admission (épreuves orales) : présentation des épreuves et analyse des résultats

L'ensemble des candidats étaient réparti en huit groupes d'examineurs au total.

Ces derniers soulignent un niveau très hétérogène des candidats dans l'ensemble, avec un écart important entre les candidats préparés à cette épreuve et les autres et entre les candidats aux concours interne et externe.

Les concours externe, interne et le troisième concours comprenaient chacun une seule épreuve d'admission (durée : 20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coef 1).

3.2.1. Concours Externe

Elle consistait en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- valorisation des compétences acquises lors de précédentes formations ou expériences professionnelles, mise en évidence d'un projet professionnel et gestion du temps réglementaire accordé pour l'exposé (5 mn, ni plus, ni moins) ;
- connaissances des missions des animateurs territoriaux et des collectivités territoriales, capacités à s'intégrer dans cet environnement professionnel et aptitudes à l'encadrement. Ce dernier point était très important, considérant la catégorie professionnelle de ce concours (catégorie B) ;
- motivation ;
- cohérence, gestion du stress, capacités de communication, appréciation de la hiérarchie.

Ils soulignent un bon niveau général des candidats, qualifiés pour la plupart, ayant une réelle volonté d'intégration de la Fonction Publique Territoriale, certains parmi eux y étant cependant déjà, mais depuis une période trop courte pour pouvoir s'inscrire au concours interne.

3.2.2. Concours Interne

Elle consistait en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- valorisation de l'expérience et compétences acquises lors du parcours professionnel, volonté de formation (initiale, continue, stages) et gestion du temps réglementaire accordé pour l'exposé (5 mn, ni plus, ni moins) ;
- connaissances des missions des animateurs territoriaux et des collectivités territoriales et aptitudes à l'encadrement. Ce dernier point était très important, considérant la catégorie professionnelle de ce concours (catégorie B) ;
- motivation ;
- cohérence, gestion du stress, capacités de communication, appréciation de la hiérarchie.

Ils soulignent un niveau général faible des candidats, peu curieux, souvent cloisonnés dans leur poste actuel, ayant peu de connaissances dans le domaine de l'animation. Ils ont également pu relever un décalage dans les missions accomplies entre les agents des petites et des grandes structures.

3.1.3. 3^{ème} Concours

Elle consistait en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler.

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- valorisation de l'expérience et compétences acquises lors du parcours professionnel (en lien avec les années d'expérience prises en compte lors de l'inscription), volonté de formation (initiale, continue, stages) et gestion du temps réglementaire accordé pour l'exposé (5 mn, ni plus, ni moins) ;
- connaissances des missions des animateurs territoriaux et des collectivités territoriales, capacités à s'intégrer dans cet environnement professionnel et aptitudes à l'encadrement. Ce dernier point était très important, considérant la catégorie professionnelle de ce concours (catégorie B) ;

- motivation ;
- cohérence, gestion du stress, capacités de communication, appréciation de la hiérarchie.

Ils soulignent un niveau hétérogène des candidats, ayant des parcours très différents. Certains parmi eux exerçaient déjà dans des collectivités territoriales, en charge de missions correspondant à celles du cadre d'emplois des animateurs, voire même supérieures. D'autres, à contrario, avaient très peu de connaissances de l'environnement des collectivités territoriales, pas de projet professionnel et peu de potentiel pour exercer cette fonction. Enfin, quelques candidats, plutôt tournés vers la filière sportive initialement, avaient fait le choix de la filière animation afin de pouvoir bénéficier plus facilement d'une titularisation dans un poste (ce qui est plus facile dans cette filière) et également après avoir échoué au concours pour l'accès au grade d'opérateur territorial des activités physiques et sportives (le recrutement au grade d'adjoint d'animation étant possible par recrutement direct).

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, afin d'établir la liste d'aptitude au grade d'animateur territorial.

Fait à Marsac-sur-l'Isle,

Le 5 décembre 2013.